

Arnaque à l'assurance vie

mardi 7 avril 2020



*L'attention de la Chambre des notaires est alertée sur une **arnaque à l'assurance vie** signalée à de nombreuses reprises dernièrement, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.*

Après les faux agents des eaux, les faux éboueurs, les faux policiers, voici les faux notaires !

Le mode opératoire est toujours le même, par le biais de démarchage téléphonique mentionnant la souscription à une assurance-vie à laquelle elles auraient droit, le « faux notaire » réclame diverses informations personnelles à ses « cibles » :

Copie de carte d'identité, justificatif de domicile ou encore des formulaires à compléter avec des données personnelles.

En tentant de joindre des centaines de personnes, les escrocs tombent forcément, à un moment ou un autre, sur quelqu'un qui vient de subir un deuil et est susceptible de bénéficier d'une assurance-vie...

Ces pseudo-cabinets disposent d'un site internet, à première vue crédible, et utilisent fallacieusement différents logos (instance, écoles, diplômes...) et photos repris sur les sites officiels.

Il est important que vous alertiez vos clients en leur rappelant qu'ils ne doivent en aucun

cas communiquer de documents, ni de données personnelles par téléphone.

Au moindre doute, il convient de contacter son propre notaire ou de consulter l'annuaire officiel des notaires.

Si vos coordonnées, photos ou toutes autres données vous concernant sont utilisées dans le cadre de ce genre d'escroquerie (quelque soit l'escroquerie), vous devez déposer une plainte auprès du Procureur de la République et en aviser la Chambre. Et inciter vos clients à déposer une plainte également »

Source : UNPI Nord